
Compte rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2023

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Intercommunalité

- **Subventions intercommunales « sport »** : M. le Maire présente les dispositifs disponibles auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour soutenir les associations sportives du territoire. L'aide initiale aux associations, plafonnée à 2000 €, a été refondée et s'appuie désormais sur 4 critères d'octroi, à savoir le caractère rassembleur et incitatif à la pratique du sport du projet, la portée de l'événement, son éco-responsabilité et la mise en valeur des spécificités du territoire. Le second dispositif, plafonné à 3000 €, soutient un appel à projet sur la thématique soit handisport ou sport adapté soit sur le sport d'éveil et motricité des jeunes enfants. Ces dossiers sont à déposer avant fin février 2023.

Affaires scolaires et périscolaires

- **Lieu de substitution pour l'école en cas de délestage d'énergie électrique** : Xavier GAUTHIER fait part d'un courrier de l'Inspection Académique sollicitant les communes pour trouver un lieu de substitution pour accueillir les enfants de personnels prioritaires en cas de coupures exceptionnelles d'électricité comme annoncé par l'Etat. Les élus sont très surpris par cette demande car le nombre d'enfants concernés n'est pas déterminé et ils s'interrogent sur l'impossibilité même, d'accueillir des enfants sur une période de coupure électrique de 2 heures même 2 fois par jour. De plus, s'il y a une coupure, la commune sera très certainement impactée dans son ensemble et seule l'école est la structure communale appropriée pour accueillir les enfants. Une réponse dans ce sens va être faite à l'Inspectrice d'Académie.

Budget Finances

- **Toiture gymnase et demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023** : M. le Maire présente le dossier de la réfection de la toiture du gymnase et son plan de financement et propose de solliciter la DETR 2023 à hauteur de 38 000 €. Les élus, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, décident de déposer cette demande de subvention.

- **Toiture gymnase et demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) sur 2023** : M. le Maire présente le dossier de la réfection de la toiture du gymnase et son plan de financement et propose de solliciter une subvention au titre du CRST à hauteur de 22 000 €. Les élus, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, décident de déposer cette demande de subvention.

- **Charges locatives au 1^{er} janvier 2023** : M. le Maire informe les élus que les charges imputables aux bâtiments communaux mis à la location au vu du décret 87-713 du 26/08/1987 et de la loi afférente du 06/07/1989 sont revues chaque année au 1^{er} janvier. Il fait état des différents bâtiments concernés et précise que ces charges constituent des provisions avec régularisation en fin d'année au vu des dépenses réelles. Les élus approuvent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, les propositions de régularisations présentées.

- **Sobriété énergétique et mesures et tarifs électricité** : M. le Maire relate les informations de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) actant d'une augmentation à hauteur de 2.2 % des tarifs d'électricité annoncés par EDF, seul prestataire ayant répondu au groupement d'achat. En parallèle, un bouclier tarifaire a été mise en place par l'Etat pour les collectivités territoriales également permettant de plafonner l'augmentation annoncée à 15 % à l'instar des particuliers.
- **Subvention (MFR...)** : Magali MORIN présente les demandes des établissements scolaires reçues fin 2022 répondant à l'octroi d'une subvention communale comme énoncé dans la délibération DE_2022_015 du 29 avril 2022 à hauteur de 25 € par élève. Les élus acceptent donc, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, de verser les subventions pour 2 élèves à la MFR de Noyant de Touraine, 1 élève à la MFR-CFA de Sorigny, 1 élève à la MFR de Bourgueil et 2 élèves au Campus des Métiers à Joué les Tours. Une demande de l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel d'Orléans sera étudiée lors d'une commission ad hoc.

Travaux communaux

- **Point élagage** : François RISETTI explique que les agents techniques communaux ne peuvent faire que du broyage à plat et quelques abords de chaussée mais qu'il convient de faire appel à un prestataire extérieur notamment pour le nettoyage des fossés et le broyage des haies. Les travaux nécessaires ont été faits sur l'ensemble de la commune hormis 2 points sur le secteur de la Place. Il rappelle que certains fossés, de compétence SAVI (Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre), sont broyés et curés par ce syndicat qui externalise certains travaux également. Un rendez-vous est prévu très prochainement pour établir le programme 2023. François RISETTI s'interroge sur la prise en compte financière de l'entretien du futur chemin de randonnée, notamment sur la partie longeant la voie ferrée au Nord de la commune située sur la commune de Thilouze ainsi que sur le reprofilage des fossés sur le secteur des Baffaults, fossés qui n'ont pas pu être entretenus au vu des travaux d'élargissement de l'autoroute A10 et du passage des camions de ce chantier.

Animations communales

- **Passage de la roue Tourangelle** : Magali MORIN explique que la Roue Tourangelle, course cycliste de renommée, désormais, fera un passage à Villeperdue le 26 mars prochain. Pour ce faire, des mesures de sécurité doivent être prises, notamment en enlevant les coussins berlinois en l'occurrence rue des Champs Gibert et rue du Carroi du Vignau. Des signaleurs, à raison d'une quinzaine, doivent être recrutés pour assurer la sécurité sur le territoire communal, la commune sera donc relais de communication et dressera une liste des bénévoles volontaires ; ces bénévoles seront invités par les organisateurs de la course à la remise des prix au domaine de Thais à Sorigny et se verront remettre des récompenses pour leur dévouement. La population et associations locales sont sollicitées pour embellir les bords de route à cette occasion.
- **Cérémonie des vœux du maire** : M. le Maire rappelle la tenue de la première cérémonie des vœux pour cette mandature le vendredi 20 janvier à 19h00. A l'occasion, deux anciens élus seront mis à l'honneur pour leurs années de bons et loyaux services auprès de la commune : M. Roland MARIAU et M. Gérard LEGRAND. Après sollicitation de 2 devis, le devis de la boulangerie d'Artannes est retenu pour cette cérémonie.

Urbanisme

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :
 - sur les parcelles et biens du 7 rue des Barons.

Dates à retenir

- **Vœux du maire** **Vendredi 20 janvier** – à 19h00 – salle les albizzias
- **Commissions communales finances** **Lundi 30 janvier** à 18h00
et lundi 6 février- à 19h00 - mairie
- **Conseil d'école** **Mardi 7 février** à 18h00 – **23 mai** à 18h00

- **Commission communication** **Mardi 28 février** à 18h00 – mairie
16 mai – 12 septembre et 14 novembre à 18h00
- **Commission communale urbanisme** **Jeudi 2 mars** à 14h15 - mairie
- **Prochains CM** **Lundi 27 février** à 19h00 – mairie
Vendredi 24 mars – 5 mai – 30 juin – 25 août à 20h00
– Lundi 2 octobre à 19h00 – Vendredi 10 novembre à 20h00 – Lundi 11 décembre à 19h00.

Divers

- **Recensement 2023** : M. le Maire rappelle le recensement de la population qui devra être effectué sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023. Chaque foyer a reçu dans sa boîte aux lettres un courrier d'informations annonçant le début de cette enquête et sollicitant vivement à répondre par Internet. Il est rappelé que cette démarche est obligatoire et influe sur les dotations de l'Etat. Elle peut aussi servir de guide sur les prévisions d'aménagements communaux à entreprendre.
- **Bilan Agence Postale Communale** : M. le Maire a reçu de la part de la gérante les bilans mensuels de cette activité et établira un bilan annuel qui sera transmis aux élus et évoqué lors du prochain conseil municipal.
- **Demande d'un jeune « compagnon du devoir »** : Un jeune villeperdusien, compagnon du devoir charpentier a sollicité la commune pour réaliser une cabane à oiseaux en bois qui serait déposée sur un socle en fer réalisée par un compagnon du devoir ferronnier. Les élus sont favorables à ce projet, où seul l'achat de 2 plaques gravées du nom des artisans serait à la charge de la commune. Ce jeune va être reçu par Magali MORIN pour finaliser ce projet et réfléchir au lieu final de dépôt de cet objet.
- **APE et fresque mur cour intérieure école côté mairie** : Xavier GAUTHIER informe les élus que l'Association des Parents d'Elèves a le projet de financer une nouvelle fresque sur le mur intérieur de la cour de l'école côté mairie. Un artiste devrait venir fin juin-début juillet pour réaliser cette fresque. En amont, il reviendra à la commune de nettoyer le mur et d'appliquer une couche de peinture neutre. Les élus sont favorables à ce projet.
- **Accueil ados** : Magali MORIN, accompagnée de M. le Maire, fait part de sa rencontre avec les nouveaux animateurs de l'accueil ados de Villeperdue et stipule qu'ils souhaitent apposer un panneau à proximité du local ados côté Godinière. Les élus sont favorables à ce projet. Ils prendront contact avec les associations villeperdusiennes pour leur proposer une collaboration voire participer à certaines de leurs manifestations.